FONDATION GRAMEEN CRÉDIT AGRICOLE
Microfinance & Social Business

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION SELECTION DE CONSULTANT

ACCES DES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES AU FINANCEMENT ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE MARCHE AU MALI

RESEAU DE MICRO-INSTITUTION DE CROISSANCE DE REVENUS (RMCR)
MALI

JUIN 2025

Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation 3
Section 2. Note d'information aux Consultants 4
Section 3. Termes de référence 7

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 18/06/2025

Madame, Monsieur,

La Fondation soutient des Institutions de microfinance (IMF) et entreprises à impact en leur apportant des lignes de financement et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique qu'elle propose à ses partenaires, la Fondation bénéficie, dans le cadre de la mission objet de la présente DPA, de subventions de la Direction du développement et de la coopération suisse, du Lichtenstein Development Service (LED) ainsi que du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, gérées par Appui au Développement Autonome ABSL (ADA), dans le cadre du programme SSNUP (The Smallholder Safety Net Up-Scaling Programme).

La Fondation sollicite aujourd'hui des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique **« Accès des petits exploitants agricoles au financement et renforcement des systèmes de marché au Mali »** pour Réseau de Micro-Institution de Croissance de Revenus (RMCR) au Mali. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder **soixante-quinze mille EUR, HT** (75 000 EUR hors taxe).

La présente DP comprend les sections suivantes :

Section 1 - La présente Lettre d'invitation
Section 2 - Note d'information aux Consultants
Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Hanadi TUTUNJI & Maria FRANCO
Responsables de programme Assistance Technique

Section 2. Note d'information aux Consultants

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Mesdames Hanadi TUTUNJI et Maria FRANCO, Responsables de programme Assistance Technique
Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : **Mission « Accès des petits exploitants agricoles au financement et renforcement des systèmes de marché au Mali »** pour Réseau de Micro-Institution de Croissance de Revenus (RMCR), au Mali.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.
Les demandes d'éclaircissement doivent être envoyées **par email :**

- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
- hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : **75 - 80 jours**.

ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- Expérience avérée dans le développement agricole, l'appui aux filières horticoles et l'inclusion financière.
- Présence locale souhaitée (expérience au Mali, notamment dans les zones Office du Niger/Baguinéda).
- Compétences et expérience en formation paysanne
- Compétences et expérience en études de marché
- Compétences et expérience en ingénierie financière rurale.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 La formation constitue un élément important de cette mission : **oui**

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FC).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).
Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.
La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :

- **Les honoraires de consultance**
- **Les frais de voyage**
- **Les frais liés à la mise en œuvre de formations le cas échéant**

2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.

2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et le SSNUP se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.

3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :

- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
- hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr

au plus tard le 04/07/2025 à 18h (heure locale de Paris)

4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2 Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
- Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]

Sous- total : [0 - 40]

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
- Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
- Clarté de la proposition [0 – 10]
- Méthodologie proposée [0 – 35]

Sous total : [0 - 55]

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de : 60 points
Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :
Proposition technique = ___0,8_____, et
Proposition financière = ____0,2_____

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour **fin juillet 2025** mais la date précise sera à définir avec **Réseau de Micro-Institution de Croissance de Revenus (RMCR)**.

La mission aura lieu à Bamako, au Mali. Des déplacements sont prévus en régions où RMCR opère.

Section 3. Termes de référence

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la région de Baguinéda au Mali, l'agriculture constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population. Cependant, les petits exploitants agricoles — en particulier les femmes — font face à des contraintes majeures : faibles rendements, accès limité aux marchés structurés, insuffisance d'infrastructures de stockage, et difficultés d'accès au financement. Ce projet vise à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces exploitants, avec un accent particulier sur les femmes (70 % des bénéficiaires) et les producteurs d'oignons (3 000 bénéficiaires).

2. OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION

Améliorer la productivité, la commercialisation et l'accès au financement de 6 150 petits exploitants agricoles, en renforçant les capacités des coopératives locales et des structures de soutien technique dans la zone de Baguinéda.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Renforcer les capacités techniques de production, conservation, organisation commerciale et de participation aux salons agricoles.
- Développer des capacités de stockage par le warrantage, améliorer l'accès au marché et mettre en place des liens durables avec des acheteurs.
- Améliorer l'accès au financement à travers le développement d'un produit de crédit adapté.

3. ACTIVITÉS CLÉS ET LIVRABLES

Activité 1 : Formation technique des producteurs

Développement de modules de formation et formations de formateurs et des petits producteurs ciblés.

Contenu :

- Techniques culturales améliorées de l'oignon et des semences.
- Production d'engrais organiques.
- Techniques de conservation, de séchage, conditionnement.
- Sensibilisation à la gestion post-récolte et normes de qualité.

Livrables attendus :

- Modules de formation validés (5 modules) : production d'oignons, production de semences, engrais organiques, séchage, conditionnement
- Organisation de 8 sessions de formation dans chaque village.
- Formation de 16 formateurs communautaires (2 par village) via une session ToT (Training of Trainers).
- Rapport de formation.

Activité 2 : Formation en techniques de commercialisation

Développement de modules de formation et formations de formateurs et des petits producteurs ciblés portant sur les sujets suivants :

Contenu :

- Élaboration de plans de vente.
- Négociation avec acheteurs/collecteurs.
- Participation à deux foires agricoles.

Livrables attendus :

- Modules de formation
- Rapports de formation commerciale.
- Rapport de participation à foires avec contacts établis.

Activité 3 : Étude de marché et analyse de la chaîne de valeur oignon/échalote

Contenu :

- Analyse de l'offre et de la demande.
- Étude sur la demande nationale/régionale d'oignons/échalotes.
- Cartographie des acteurs (producteurs, collecteurs, transformateurs, acheteurs).
- Analyse SWOT de la filière oignon.
- Identification des goulets d'étranglement et des opportunités.

Livrables attendus :

- Rapport d'étude de marché complet (incluant les prix, marges, saisonnalité, etc.).
- Analyse de chaîne de valeur avec recommandations.
- Fiches synthétiques pour diffusion communautaire.

Activité 4 : Développement d'un système de warrantage

Contenu :

- Identification de sites pilotes.
- Diagnostic des infrastructures existantes.
- Conception technique du système de warrantage adapté (gestion, accès, garanties).
- Formation des producteurs sur la gestion de stock et la contractualisation.

Livrables attendus :

- Rapport de diagnostic.
- Manuel de procédures du système de warrantage.
- 3 sessions de formation pour les leaders coopératifs.
- Rapport d'implémentation pilote.

4. MÉTHODOLOGIE ATTENDUE

Le prestataire de services devra adopter une approche participative, genre-sensible, basée sur les savoirs locaux. Il devra mobiliser des experts en agronomie, économie agricole, développement rural et finance inclusive. Des visites de terrain, entretiens, FGD, et validation participative des livrables sont attendus.

5. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES

L'ensemble de la mission devra être réalisé et les livrables finalisés **dans un délai de 9 mois après la signature** du contrat, avec une remise progressive des livrables.

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettions/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « **Accès des petits exploitants agricoles au financement et renforcement des systèmes de marché au Mali** » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par l'un des organismes indiqués plus haut, nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché coordonnée par la Fondation Grameen Crédit Agricole.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, au SSNUP et aux auditeurs nommés par le premier ou le second, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-

traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans l'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF)[1].

Signature du consultant,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom
Fonction :
Signature :

[1] Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de l'OLAF (https://anti-fraud.ec.europa.eu/index_fr).